BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1330

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

316 534 783 RCS Grenoble.
GAMESYSTEM.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 299052.50 EUR.
Adresse : 450, Avenue De l'Europe, 38330 Montbonnot-Saint-Martin.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : GAMESYSTEM SAS au capital de 299.052,50 euros 450 Avenue de l'Europe 38330 Montbonnot-Saint-Martin 316 534 783 RCS Grenoble GROUPE SECURITE EXPANSION SAS au capital de 400.160 euros 450 Avenue de l'Europe 38330 Montbonnot-Saint-Martin 347 741 126 RCS Grenoble AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 novembre 2022, les sociétés GAMESYSTEM (absorbante) et GROUPE SECURITE EXPANSION (absorbée) ont établi un projet de fusion par absorption de la société GROUPE SECURITE EXPANSION par la société GAMESYSTEM, aux termes duquel la société GROUPE SECURITE EXPANSION apporterait tous les éléments d'actif et de passif qui constituent son patrimoine sans exception ni réserve, à la société GAMESYSTEM dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion. Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les apports de la société absorbée sont évalués à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2021. L'évaluation faite sur la base desdites valeurs aboutit à une valeur des actifs apportés de 1.864.250,44 euros et à un passif de 699.430,70 euros, soit un apport net de 1.164.819,34 euros. Pour rémunérer cet apport, la société GAMESYSTEM augmentera son capital social de 179.614,50 euros, par création de 11.778 actions ordinaires, d'un montant nominal de 15,25 euros chacune. L'application de la parité conduira à l'échange d'actions de la Société absorbée contre des actions entières de la Société absorbante. Les rompus ne donneront lieu au paiement d'aucune soulte. La prime de fusion globale s'élève à 985.204,84 euros. La parité d'échange est fixée à 14/37 action soit 0,378378379 action (arrondi) de la société GAMESYSTEM contre 1 action de la société GROUPE SECURITE EXPANSION. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2022 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. Ledit projet est établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La société GROUPE SECURITE EXPANSION sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Grenoble, le 21 novembre 2022 pour le compte des deux sociétés. Les créanciers des sociétés

participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..

